



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 15 mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
8 mars 2018

Date d'affichage
8 mars 2018

Objet de la délibération
*Direction des finances –
Service finances – Reprise
anticipée du résultat 2017 -
Service public
d'assainissement*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 15 avril, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2017 au budget primitif 2018/Service public d'assainissement.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDÉRANT l'état de reprise anticipée du résultat 2017 service public d'assainissement, visé par le receveur municipal ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **REPORTE** le résultat 2017 ainsi qu'il suit :

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	+ 690 122,97
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 (chapitre 001)	- 259 684,72
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	- 6 694,13
Besoin de financement de la section d'investissement	- 266 378,85
Couverture du besoin de financement 2017 (compte 1068)	+ 266 378,85
Solde du résultat de fonctionnement (chapitre 002)	+ 423 744,12

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

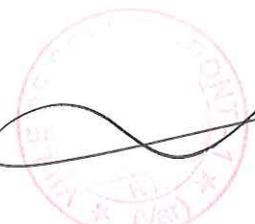
Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

20 MARS 2018

21 MARS 2018





COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	RECETTES	DEPENSES
Exercice	355 693,92	122 140,81
Excédent reporté 2016	456 569,86	0,00
TOTAL cumulé	812 263,78	122 140,81

SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE **690 122,97**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES
Exercice	748 028,15	958 782,10
Restes à réaliser	0,00	6 694,13
Excédent reporté 2016	0,00	48 930,77
TOTAL	748 028,15	1 014 407,00

Déficit de l'exercice (hors Restes à réaliser)

-259 684,72 c/001

BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL avec Restes à Réaliser)
Excédent ordinaire à reporter

266 378,85 c/1068

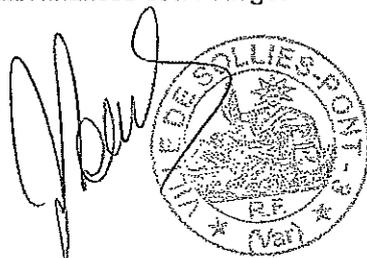
423 744,12 c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 21 FEV. 2019

Certifié conforme,
Docteur André GARRON
Par délégation
Mme Danièle RAVINAL
Adjointe au maire
Déléguée aux finances et au budget

Certifié conforme,
Le Trésorier,

(Signature)
Le Trésorier
RADO BELLIOT



ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2017

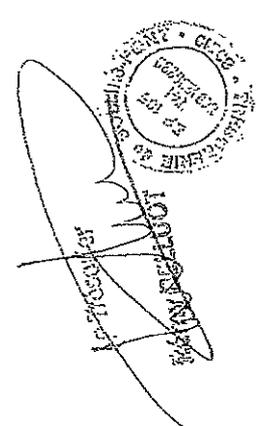
Etablissement : ASSAINISSEMENT

Budget : ASS

ANCIEN	ETIQUETTE	LIBELLE	TITRE	Date de l'engagement	Bon de commande / Marquer / Contrat	Montant engagé
2315	2017000009	RACCORDEMENT ALIMENTATION POMPES REI.E.VAGE	EROF ENEDIS	12/09/2017	2017000008	1 374,77
2315	2017000007	CREATION BRANCHEMENT INDIVIDUEL EAUX USEES	SAVE VEZIA	12/09/2017	2017000007	6 319,86
TOTAL						6 694,63

Désignation de l'établissement ASSAINISSEMENT Solives-Pont Comptable assignataire	Signature Docteur André GARRON Par déléguation Danièle RAVINAL Adjointe au maire
--	--

Déléguée aux finances - Budget
 Commande publique



2017

BUDGET ASSAINISSEMENT DE SOLLIÈS-PONT

ETAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

ETAT NEANT

Fait à Solliès-Pont le 31 décembre 2017

Le Maire,
Docteur André GARRON



Docteur André GARRON
Par délégation
Danièle FAYMARD
Adjointe au Maire
Déléguée aux finances Budget
Commande publique

Le Trésorier,
Rémy BELLEUOT



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 223 937,00	603 910,00	1 827 847,00
Titres de recettes émis (b)	748 028,18	509 693,92	1 257 722,10
Réductions de titres (c)	0,03	154 000,00	154 000,03
Recettes nettes (d = b - c)	748 028,15	355 693,92	1 103 722,07
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 223 937,00	603 910,00	1 827 847,00
Mandats émis (f)	958 782,10	122 140,84	1 080 922,94
Annulations de mandats (g)	0,00	0,03	0,03
Dépenses nettes (h = f - g)	958 782,10	122 140,81	1 080 922,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		233 553,11	22 799,16
(h - d) Déficit	210 753,95		

30302 - ASST - SOLLIES-PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - SOLLIES-PONT	-48 930,77	0,00	-210 753,95	0,00	-259 684,72
Investissement	832 596,81	376 026,95	233 553,11	0,00	690 122,97
Fonctionnement	783 666,04	376 026,95	22 799,16	0,00	430 438,25
Sous-Total	783 666,04	376 026,95	22 799,16	0,00	430 438,25
TOTAL III	783 666,04	376 026,95	22 799,16	0,00	430 438,25
TOTAL I + II + III					

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

